COMMUNE DE FRASNE LES MEULIERES

PROCES VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 07/04/2023 - Salle du conseil - 20h00

Présents : Mmes, MM. BONVALOT Régis, CHAPIN Jean-Paul, CHATILLON Roger, COMTE Joël, DAUBIGNEY Fabrice, DIET Cécile, LONDE Marie, MOUGENOT Adeline.

Procurations : Mme CARTANT-FRANCIOLI Bernadette à COMTE Joël
Mme DARNEY-PATOZ Lydia à Mme LONDE Marie
M. FOUCHEYRAND Laurent à M. CHATILLON Roger

Absent : 0

Membres exercice = 11 - Présents = 8 - Votants = 11
Quorum : 6

Convocation : 27/03/2023 - Affichage : 27/03/2023
Date de publication : **27**/05/2023

ORDRE du JOUR

1 - Désignation du secrétaire de séance.
2 - Approbation du Compte-Rendu du 10/03/2023.
3 - Finances (Régis BONVALOT) :
- Compte Administratif,
- Compte de gestion,
- Affectation des résultats,
- Budget primitif 2023.

4 - Fiscalité 2023,
5 - Contribution au fonctionnement du SIAER (Syndicat Intercommunal à vocation unique d'Aménagement de l'Espace Rural du canton de Montmirey le Château).
6 - Questions diverses.

Début de séance : 20h00

1 - Désignation du secrétaire de séance.

M. Régis BONVALOT est le secrétaire de séance.

2 - Approbation du Compte-Rendu du 10/03/2023.

➢ **Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.**

3 - Finances :

Le Conseil Municipal s'est réuni le vendredi 7 avril 2023 sous la Présidence de M. Régis BONVALOT, 2ème adjoint en charge du budget, pour délibérer sur différents points relatifs aux finances communales.

a. Compte administratif :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		55 714,48 €		33 754,89 €		89 469,37 €
Opération de l'exercice	214 709,47 €	237 738,62 €	170 394,77 €	162 898,83 €	385 104,24 €	
TOTAUX	**214 709,47 €**	**293 453,10 €**	**170 394,77 €**	**196 653,72 €**	**385 104,24 €**	**490 106,82 €**
Résultats clôturés		78 743,63 €		26 258,95 €		105 002,58 €

- **Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, donne acte à M. le maire de la présentation faite du compte administratif 2022, constate la correspondance des valeurs avec le compte de gestion 2022 et déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.**

b. Compte de gestion :

Le compte de gestion 2022 établi par la trésorerie reprend les mêmes chiffres que le compte administratif. L'année 2022 se termine avec un excédent de 105 002,58 € soit 15 532,80 € de plus que fin 2021.

- **Le conseil municipal valide à l'unanimité le compte de gestion**

c. Affectation des résultats :

Il est proposé au conseil municipal de reporter l'excédent de fonctionnement, soit 78 743,63 €, en recette dans le budget de fonctionnement 2023.

- **Le conseil municipal accepte à l'unanimité cette affectation du résultat de l'exercice 2022.**

d. Budget primitif 2023 :

Le budget primitif équilibré en dépenses et recettes à 188 614 € se décompose comme suit :

Budget de fonctionnement :

DEPENSES	Charges à caractère général	81 603 €
	Charges de personnel	15 995 €
	Opération d'ordre	1 325 €
	Autres charges de gestion courante	36 560 €
	Atténuation de produits	300 €
	Charges financières	112 €
	Charges exceptionnelles	210 €
	Dépenses imprévues	8 957 €
	TOTAL Dépenses de Fonctionnement	**145 062 €**
RECETTES	Report excédent 2022	78 743 €
	Produit des services	18 172 €
	Impôts et taxes	22 413 €
	Dotations et participation	20 372 €
	Autres produits de gestion courante	5 000 €
	Opération d'ordre	112 €
	Produits exceptionnels	250 €
	TOTAL Recettes de Fonctionnement	**145 062 €**

Budget d'investissement :

DEPENSES	Dépenses imprévues	1 500 €
	Opération d'ordre	112 €
	Remboursement d'emprunts	1 587 €
	Immobilisations corporelles	40 085 €
	TOTAL Dépenses d'investissement	**43 284 €**
RECETTES	Report excédent d'investissement 2022	26 259 €
	Dotation fonds divers, réserve	15 300 €
	Emprunts reçus	400 €
	Opération d'ordre	1 325 €
	TOTAL Recettes d'investissement	**43 284 €**

- **Après délibération, le conseil adopte le budget primitif 2023 à l'unanimité.**

4 - Fiscalité 2023

M. le Maire propose de ne pas augmenter la pression fiscale sur les habitants et de maintenir les taux d'imposition pour l'année 2023.

- Taxe d'habitation 5,64 % (uniquement pour les résidences secondaires).
- Foncier bâti : 36,24 %.
- Foncier non bâti : 19,19 %.

➢ **Le conseil municipal accepte à l'unanimité.**

5 - Contribution au fonctionnement du SIAER (Syndicat Intercommunal à vocation unique d'Aménagement de l'Espace Rural du canton de Montmirey le Château).

La contribution de la Commune pour l'entretien des fossés pour 2023 est fixée à 896,88 €, identique à 2022. (Cette contribution est prélevée sur les recettes fiscales et non sur le budget de la commune).

➢ **Le conseil municipal accepte à l'unanimité cette contribution.**

6 - Questions diverses.

- Le conseil communautaire du 23 mars 2023 a attribué une subvention (fonds de concours) de 2 200 € pour le remplacement de la pendule du clocher de l'église et la mise en peinture de la porte.

- Dans le cadre de ses délégations, M. le maire a accepté un chèque de 244,44 € de la part de Groupama pour clôturer le sinistre des dégâts des eaux de la salle du conseil.

- Un conseil municipal OBLIGATOIRE aura lieu le 9 juin 2023 pour élire les délégués et les suppléants pour les élections sénatoriales qui auront lieu **en septembre 2023**.

Prochain Conseil Municipal : le vendredi 26 mai 2023 à 20h00

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h20.

Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance — Le Maire

MAIRIE DE FRASNE LES MEULIÈRES ★ JURA ★

Régis BONVALOT — Jean-Paul CHAPIN